

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 1] L'essor des technologies d'intelligence artificielle, dont l'IA générative, ouvre de nouvelles opportunités en matière de gestion des ressources humaines.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°1</p>	<p>Remplacer « opportunités » par « possibilités ». Motivation : neutralité</p>
<p>[page 1] Ces outils, capables de produire du texte, d'analyser des données ou d'automatiser certaines tâches administratives, présentent un potentiel important pour améliorer la qualité du service rendu, optimiser la prise de décision et faciliter l'accès à l'information.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°2</p>	<p>Remplacer : Ces outils, capables de produire du texte, d'analyser des données ou d'automatiser certaines tâches administratives, peuvent présenter un potentiel mais aussi des risques à plusieurs niveaux et ont d'importantes incidences sur les conditions de travail. Motivation : L'amélioration de la qualité des services par l'IA reste à prouver, l'optimisation des prises de décision n'est pas évaluée, notamment par rapport à d'autres outils. Quant à la question de l'accès à l'information, l'IA peut fournir des réponses erronées</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 2]</p> <p>En définissant un cadre structurant, ce document vise à accompagner les services RH dans une appropriation maîtrisée et éthique des technologies d'IA, en tenant compte des spécificités de nos ministères.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°3</p>	<p>Ajout et réécriture : En définissant un cadre structurant, ce document vise à prévenir les risques et maîtriser l'appropriation des technologies d'IA dans les services RH, en tenant compte des spécificités de nos ministères. Motivation : la prévention des risques et de la responsabilité du Ministère employeur.</p>
<p>[page 3]</p> <p>Dans un cadre raisonné, tirer profit de l'IA et de l'IA générative en matière de ressources humaines</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°4</p>	<p><i>Remplacer :</i> « tirer profit » par « utiliser » Motivation : il n'y a aucun profit à tirer.</p>
<p>[page 3]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Positionner l'IA comme un outil d'assistance et non comme un remplaçant des compétences humaines ○ Éviter que l'IA générative ne prenne des décisions RH autonomes : elle doit rester un outil d'aide à la décision et non un substitut à l'autorité humaine. 	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°5</p>	<p>Ajouter des puces : Après la 1ère puce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer les outils IA sans les rendre obligatoires <p>Après la 3ème puce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluer systématiquement l'usage de l'IA en termes d'accroissement effectif de la qualité du travail des agents RH et d'amélioration de la qualité du service

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas systématiser l'usage de l'IA dans tous les processus RH, mais privilégier des cas d'usage ciblés à forte valeur ajoutée notamment les cas d'usage dans lesquels l'IA constitue une source d'amélioration significative tant pour les utilisateurs que pour les usagers ○ Définir les cas d'usage autorisés et interdits, en s'appuyant notamment sur l'IA ACT et en précisant les responsabilités des gestionnaires RH ○ Diffuser largement auprès des agents le présent cadre d'usage et le cas échéant les chartes qui auraient été déclinés au sein d'établissements. 		<p>Motivations : C'est complémentaire de la 3^{ème} puce. Il s'agit d'éviter que le déploiement de l'IA ne provoque de la souffrance au travail et des désagrément aux usagers. On ne saurait parler de cadre « raisonné » sans commencer par ça.</p>
<p>[page 3]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Utiliser des outils d'IA internes ou souverains (hébergés sur des infrastructures sécurisées des ministères ou de l'État, des établissements). ○ Appliquer les principes de minimisation des données : l'IA ne 	<p style="text-align: center;">Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°6</p>	<p>Ajouter une puce entre les 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduire une politique ambitieuse de transformation de l'ensemble des outils logiciels actuellement utilisés qui ne respectent pas les principe de protection des données à caractère personnel ou confidentiels (serveurs et clients de messagerie électronique, outils de visio-conférence, outils de messagerie instantanée, outils

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »
CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>doit traiter que les informations strictement nécessaires</p>		<p>d'écriture collaborative, ..., et même systèmes d'exploitation). Motivations : Il est illusoire de maîtriser l'usage d'outils ne respectant pas la protection des données à caractère personnel en laissant béantes les passoirs à informations confidentielles présentes dans les outils que nos employeurs nous font utiliser aujourd'hui.</p>
<p>[page 3]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Informer les agents lorsque l'IA est utilisée comme aide à une partie d'un traitement RH ○ Informer régulièrement les organisations syndicales représentatives sur l'usage de l'IA dans les RH, tout particulièrement lors des phases d'expérimentation le cas échéant dans le cadre des formations spécialisées matière de santé, de sécurité et conditions de travail (F3SCT). 	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°7</p>	<p>Ajouter une puce entre les 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre aux agents de refuser l'usage de l'IA pour les traitements RH qui les concernent <p>Motivations : En se basant sur le fait que l'IA apporte une réelle plus-value aux services dans les conditions respectueuses du présent cadre, il n'y a pas de raison que les agent-es rejettent massivement son usage. Il faut toutefois respecter les craintes que certaines personnes peuvent exprimer et leur permettre de ne pas y être confrontées.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 4]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Signaler comme tel tout contenu généré par de l'IA et sans intervention humaine. 	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°8</p>	<p>Supprimer : « et sans intervention humaine. » Motivations : Il suffit de rajouter une virgule pour considérer une « intervention humaine » qui permettrait alors d'échapper au signalement de l'usage de l'IA.</p>
<p>[page 4]</p> <p>Lutter contre les biais algorithmiques et garantir l'équité des décisions</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°9</p>	<p>Remplacer : « algorithmiques » Par : « résultant de l'usage de l'IA » Motivations : Le biais peuvent aussi provenir des données d'entraînement.</p>
<p>[page 4]</p> <p>Mesurer les bénéfices et les risques avant d'étendre l'utilisation à l'ensemble des ministères.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°10</p>	<p>Ajout : après « les bénéfices »: « , les coûts humains, les coûts environnementaux » Motivations : Ces données sont essentielles pour une évaluation exhaustive et en particulier dans cadre de la responsabilité sociale et environnementale de l'employeur.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 4] Mesurer les bénéfiques et les risques avant d'étendre l'utilisation à l'ensemble des ministères.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°11</p>	<p>Ajout : après « les bénéfiques »: « , les coûts humains, les coûts environnementaux » Motivations : Ces données sont essentielles pour une évaluation exhaustive et notamment dans cadre de la responsabilité sociale et environnementale de l'employeur.</p>
<p>[page 4] Elles définissent les usages autorisés voire encouragés et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en gestion des ressources humaines (GRH) dans la fonction publique d'Etat, validée par le Conseil d'orientation des politiques de ressources humaines (CORH) le 20 mars 2024.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°12</p>	<p>Supprimer : « voire encouragés et »: Motivations : Le cadre d'usage ne doit pas être une incitation à l'usage de l'IA, il doit poser les limites et mettre en garde.</p>
<p>[page 4] Elles constituent également une déclinaison au champ de la gestion des ressources humaines du cadre d'usage de l'IA en éducation.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°13</p>	<p>Ajouter à la fin : « et recherche. »: Motivations : le périmètre du document concerne aussi le MESRE.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 5] L'outillage de la RH de gestion grâce à l'IA constitue une priorité stratégique pour nos ministères, visant à optimiser le traitement des demandes administratives, à améliorer l'accompagnement des personnels et à renforcer l'appui aux décideurs RH.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°14</p>	<p>Supprimer la phrase : Motivations : La présentation de l'outillage de la RH grâce à l'IA comme une priorité stratégique ne correspond pas à ce qu'on attend d'un cadre d'usage qui devrait simplement définir les fonctions de l'outil. D'autant plus que les retours dans d'autres secteurs professionnels ne sont pas si positifs.</p>
<p>[page 5] Les directions des ministères en lien avec le Secrétariat Général et les opérateurs recommandent aux services en charge de la gestion des ressources humaines une feuille de route des usages possibles de l'IA et des outils innovants capables de :</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°15</p>	<p>Remplacer par : Les directions des ministères en lien avec le Secrétariat Général et les opérateurs identifient des besoins réels dans les services RH et fournissent aux services en charge de la gestion des ressources humaines des outils innovants permettant d'y répondre. Motivations : Il faut partir des besoins pour développer des outils adéquats pour y répondre et pas l'inverse. Nos deux amendements suivants vont aussi dans ce sens. Partir du postulat qu'il faut mettre de l'IA à tout prix risque fort d'être coûteux et destructeur.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »
CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 5] Faciliter l'accès à l'information et l'aide à la décision, en structurant et en analysant des volumes importants de données tout en garantissant leur fiabilité (recours à l'IA prédictive en appui à la GPEEC)</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°16</p>	<p>Supprimer la phrase. Motivations : Les outils IA ne sont pas forcément les plus pertinents pour effectuer des prédictions à partir d'un grand volume de données pour de très nombreuses raisons (pas d'estimation de l'erreur, mécompréhension du résultat proposé, ...)</p>
<p>[page 5] Améliorer les interactions avec les agents et les usagers, en proposant des réponses contextualisées et adaptées à leurs demandes (mise en place de chatbot basés sur l'IA générative destinés aux agents)</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°17</p>	<p>Supprimer la phrase. Motivations : Sur quelles études sérieuses s'appuie l'affirmation que le recours aux chatbots améliorerait les interactions avec les usagers de services ? Nous n'en n'avons pas connaissance.</p>
<p>[page 5] Automatiser et accélérer certaines tâches administratives répétitives (recours à l'IA pour l'élaboration de comptes- rendus).</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°18</p>	<p>Ajouter après « comptes rendus » : tout en restant vigilant sur la sécurisation des informations fournies à l'outil pour générer ces comptes rendus). Cela doit aussi s'accompagner d'une étude sur le coût écologique de cette « automatisation ». Motivations : Même générer un compte-rendu par l'IA n'est pas sans risque, et a un coût écologique qu'il ne faut pas négliger.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 5] A cette fin, la DGRH s'appuie sur les expériences d'usages réussis au sein des services des ministères ou dans d'autres contextes ministériels qu'elle valorise et dont elle analyse, en lien avec la DNE, la reproductibilité.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°19</p>	<p>Un ajout et une suppression : À cette fin, la DGRH s'appuie sur des études réalisées de façon transparentes sur des expériences d'usages réussis au sein des services des ministères ou dans d'autres contextes ministériels et dont elle analyse, en lien avec la DNE, la reproductibilité. Motivations : La nécessité de réaliser de telles études devrait aller de soi, mais on nous présente trop souvent des études opaques, au mépris des règles académiques et réalisée par des cabinets privés se prétendant « indépendants ».</p>
<p>[page 5] Opportunités et maîtrise des risques liés à l'IA générative dans les ressources humaines</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°20</p>	<p>Supprimer : « Opportunités et ». Motivations : Ce n'est pas l'objet du paragraphe qui se focalise sur les risques.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »
CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 5] L'utilisation de l'IA en matière de gestion des ressources humaines au sein de nos ministères ouvre des perspectives d'optimisation et de modernisation. Son déploiement constitue une opportunité, il nécessite également une vigilance particulière et des actions résolues pour limiter des risques qu'il convient d'anticiper et d'encadrer.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°21</p>	<p>Reformulation : L'utilisation de l'IA en matière de gestion des ressources humaines au sein de nos ministères ouvre des perspectives nouvelles qui ont des conséquences sur les conditions de travail. Son déploiement nécessite une vigilance particulière et des actions résolues pour limiter des risques qu'il convient d'anticiper et d'encadrer. Motivations : L'objet du paragraphe est de se focaliser sur les risques, pas de faire la promotion de l'IA.</p>
<p>[page 5] Former les agents, utilisateurs à reconnaître et à signaler les erreurs potentielles</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°22</p>	<p>Ajout de précision et d'un alinéa supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les utilisateurs à reconnaître et à signaler les éventuelles erreurs, organiser la prise en compte de ces retours et donner les moyens de corriger ces erreurs. - Prévoir les moyens humains et techniques nécessaires pour permettre en retour en arrière en cas de dysfonctionnement majeur de projet lié à l'IA. <p>Motivations : Il s'agit de trouver des moyens de maîtriser les risques y compris en abandonnant l'outil.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 6] - Réaliser des audits réguliers de conformité RGPD en s'appuyant sur les délégués à la protection des données.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°23</p>	<p>Ajouter à la fin : et communiquer les résultats de ces audits aux représentant-es du personnel. - Prévoir les moyens humains et techniques nécessaires pour permettre en retour en arrière en cas de dysfonctionnement majeur de projet lié à l'IA. Motivations : Il s'agit de trouver des moyens de maîtriser les risques y compris en abandonnant l'outil.</p>
<p>[page 6] - Sensibiliser et former les agents aux bonnes pratiques de protection des données.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°24</p>	<p>Ajouter un alinéa à la suite : - Mener des campagnes ambitieuses de remplacement des outils - même non-IA - qui permettent la fuite de données confidentielles. Motivations : Si on utilise déjà des outils ne respectant pas la protection des données confidentielles, le risque est grand que certains s'affranchisse aussi de cela pour l'IA. (Cf aussi notre amendement n°6).</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 6] - Former les gestionnaires RH à utiliser l'IA comme un outil d'aide à la décision plutôt qu'une solution de remplacement.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°25</p>	<p>Ajouter un alinea à la suite : - Maintenir une qualité de service équivalente (accessibilité, délais, ...) aux agentes et agents qui refuseraient l'usage des outils basés sur l'IA. Motivations : Il faut laisser les outils IA prendre leur place dans les processus du fait de leur efficacité, plutôt que de tordre le bras aux personnes réticentes pour les imposer.</p>
<p>[page 6] - Privilégier et préserver les interactions directes avec les agents pour les décisions sensibles.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°26</p>	<p>Supprimer : « sensibles ». Motivations : Ce n'est pas défini et ce peut être très subjectif. Toute décision concernant les agentes et les agents devraient être considérées comme sensibles.</p>
<p>[page 6] - Sensibiliser et Impliquer les agents dans le processus de transformation.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°28</p>	<p>Ajouter un alinea à la suite : - Permettre aux agents de ne pas accepter l'utilisation des outils basés sur l'IA et de préférer des traitements des processus tels qu'ils existent actuellement sans l'IA. Motivations : Il n'y aura pas d'acceptation sous la contrainte.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 7] - Mettre en place des procédures et indicateurs afin d'évaluer régulièrement l'impact de l'IA sur les pratiques RH et ajuster les processus en conséquence.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°29</p>	<p>Ajout : - Mettre en place des procédures et indicateurs afin d'évaluer régulièrement l'impact de l'IA sur les pratiques RH et sur les conditions de travail des agentes et des agents et ajuster les processus en conséquence. Motivations : Cette évaluation doit pouvoir servir à alimenter les DUERP.</p>
<p>[page 7] - Examiner dans quelles conditions et dans quelles circonstances l'utilisation de l'IA doit être intégrée au DUERP</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°30</p>	<p>Reformulation : - Intégrer l'usage de l'IA dans les risques identifiés dans les DUERP. Motivations : La formulation proposée même si elle a le mérite de citer les DUERP peut aboutir à ce que ces risques ne soit pris en compte que bien trop tard. Il faut privilégier la prévention primaire.</p>
<p>[page 7] - Examiner dans quelles conditions et dans quelles circonstances l'utilisation de l'IA doit être intégrée au DUERP</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°31</p>	<p>Ajouter un alinea à la suite : - Les F3SCT doivent être saisies pour avis avant tout déploiement d'outils d'IA. Motivations : C'est dans leur champs de compétence.</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
<p>[page 7] - Renforcer les mesures de sécurité des données (chiffrement, contrôles d'accès, etc.).</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°32</p>	<p>Ajouter un 1^{er} alinea avant : - Interdire l'usage des outils grand public dans les services RH. Motivations : C'est la conséquence logique de ce qui est évoqué juste au-dessus.</p>
<p>[page 7] - Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques de sécurité.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°33</p>	<p>Ajout : - Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques de confidentialité et de sécurité. Motivations : C'est la conséquence logique de ce qui est évoqué juste au-dessus.</p>
<p>[page 7] - Réaliser des audits de sécurité réguliers pour identifier et corriger les vulnérabilités.</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°34</p>	<p>Ajouter un alinéa à la suite : - Réaliser un audit et prendre des mesures ambitieuses pour remplacer les outils non-IA actuellement utilisés qui permettent les fuites d'informations sensibles décrites ci-dessus (messageries, visioconférence, travail collaboratif,) Motivations : Cf. nos amendements 6 et 24). Pourquoi devoir être attentif dans l'utilisation des outils IA alors qu'on fait des réunions zoom ou teams, qu'on co-écrit des articles de recherche (même dans les ZRR) avec google doc</p>

5a - Projet de « Cadre d'usage de l'IA dans les ressources humaines au sein des Ministères de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. »

CSAMESR du 3 février 2026

PROJET DE TEXTE INITIAL	NUMÉRO D'AMENDEMENT	AMENDEMENTS
		ou overleaf), et que nos emails sont gérés par des logiciels serveurs propriétaires ?
<p>[page 8] 5. Synthèse des points à retenir</p>	<p>Sud éducation & Sud Recherche Amendement n°35</p>	<p>Supprimer ce paragraphe Motivations : Cette synthèse positiviste néglige les risques sur les condition de travail et la santé des agentes et des agents et l'impact environnemental du déploiement de l'IA, pouvant laisser croire que la responsabilité sociale et environnementale des employeurs ne serait qu'un affichage.</p>